



## Coronavirus : gare à la réaction des épargnants qui cèderaient à la panique boursière



© Gerd Altmann de Pixabay

Le CAC 40 a reculé de 38% en un mois. De nombreux épargnants se demandent quoi faire avec leur assurance vie, mais pour l'instant, d'autres préoccupations prennent le dessus.

Lundi, la députée LREM de la Loire **Valéria Faure-Muntian** appelait dans nos colonnes « à la *solidarité nationale les actionnaires individuels* », qui « *ont leur rôle à jouer pour ne pas concourir à la chute boursière* ». Elle enjoignait également les professionnels de l'épargne à jouer leur rôle pédagogique pour calmer la panique qui risque de saisir les actionnaires à la vue du krach boursier. Au sein de l' **assurance vie**, les **unités de compte** (UC), dont une partie correspond à des sous-jacents actions, constituent environ 20% de l'encours total. Selon la formule consacrée, « ces investissements présentent un risque de perte en capital ». Quelle sera la réaction des épargnants dans les prochaines semaines, confrontés à l'extrême volatilité des marchés ?

### Coup d'arrêt à venir sur les UC

Visuel indisponible

[Visualiser l'article](#)

Sans parler de rachats ou d'arbitrages en masse vers le **fonds euros** – c'est de toute façon trop tôt pour faire un bilan –, il y a fort à parier que la première conséquence sera un repli de la part d'UC dans les cotisations des prochains mois. Ce taux était monté jusqu'à 41% en décembre, en partie grâce à la bonne santé des Bourses sur l'année 2019, en partie à cause de la baisse des rendements du fonds en euros et de la stratégie des assureurs vie visant à faire augmenter la part en UC afin de transférer le risque sur l'épargnant.

« Historiquement, après chaque crise de marché, les UC sont en chute. Il faut toujours du temps avant que les investisseurs reprennent confiance », note **Guillaume Esseytte, directeur associé du cabinet de gestion de patrimoine Géfinéo**. Pour les commerciaux en contact avec les épargnants, cela risque d'être compliqué de vendre des UC pendant un petit moment. « On ne peut pas parler d'UC aujourd'hui, pendant quelques temps il faut oublier », déclare **Olivier Sentis, directeur général de la MIF**, une petite mutuelle dont la clientèle ne roule pas toujours sur l'or.

### Réadapter les portefeuilles aux situations particulières

Pour l'heure, les clients de **Sabine Tang, agent Axa Prévoyance et Patrimoine et vice-présidente du CNAVS**, le syndicat des agents généraux de ce réseau, ne constate pas d'appels de clients paniqués par la situation des marchés. Et pour cause. S'ils sont inquiets, c'est avant tout pour leur situation financière personnelle, liée au confinement général et à l'absence de revenus qui en découlent pour certains indépendants. « En ce moment, on ne répond qu'à des besoins primaires : comment va-t-on être couvert par la prévoyance ? Ai-je droit à des indemnités journalières ? ».

Parfois, il existe des implications sur l'épargne. « Certains clients, au vu des incertitudes actuelles, ont besoin de réexaminer leur stratégie et éventuellement d'adapter leur portefeuille. Cela peut avoir du sens d'arbitrer vers des UC moins risquées ou du fonds euros pour augmenter la poche de sécurité à court terme, sur laquelle on ne cherche pas le rendement », explique Guillaume Esseytte.

### Il est urgent d'attendre

Mais si les clients n'ont pas un besoin immédiat de liquidités et du temps devant eux, le conseil principal consiste à ne rien faire et être patient. Voire, à investir pour profiter des décotes. « Tout dépend de l'horizon de placement et de la situation. Quand on se positionne sur des fonds actions, on sait que l'on ne s'engage pas sur un long fleuve tranquille », réagit Guillaume Eyssette. « Si l'on a une stratégie à jour, et une réserve de sécurité suffisante, vendre une fois que les marchés ont baissé est rarement une bonne recette pour faire du profit. Si l'on raisonne à long terme, acheter des fonds qui détiennent des entreprises solides à prix décoté peut s'avérer intéressant. On augmente alors la probabilité d'avoir des rendements supérieurs à la moyenne du rendement historique. Mais il ne faut le faire que si on est en capacité psychologique de supporter la grande incertitude sur la valeur des actifs dans les mois à venir », avertit-il.

Comme on peut s'y attendre, ce n'est pas le réflexe premier des petits épargnants. Mercredi 18 mars, **Axa** avait organisé une session de questions-réponses avec ses clients autour des sujets liés au **coronavirus**. Beaucoup de questions concernaient le krach, pour savoir s'il fallait s'en inquiéter, procéder à des rachats, et prendre rendez-vous avec son conseiller.

### Pas d'activation de la loi Sapin II à l'ordre du jour

**Jean Malhomme, directeur d'Axa France Epargne et Prévoyance**, a tout d'abord rappelé que les fonds euros n'étaient pas touchés par la forte baisse des marchés, et que les UC avaient fait l'objet, a contrario,



[Visualiser l'article](#)

de fortes hausses en 2019. Il a notamment avancé que « *les gérants des gestion pilotées avaient pris de bonnes décisions d'allocation* », permettant par exemple au profil « équilibré » de perdre seulement 10% depuis le début de l'année, alors qu'il en avait gagné 12% en 2019. « *Pour une très grande majorité, vous avez choisi l'assurance vie avec un objectif de long terme. Si vous n'avez pas de besoin immédiats, je vous conseille de conserver votre contrat* », a-t-il conclu. **Guillaume Borie, DG délégué d'Axa France** et DG d'Axa particuliers et IARD entreprises, a résumé le rôle des conseillers à mots soigneusement pesés : « *Parfois, en période de crise, nous avons des réactions irrationnelles. Nous pouvons vous accompagner dans vos décisions.* »

Il semblerait néanmoins que, pour l'instant, aucun signal alarmant ne soit parvenu aux autorités. Interrogé par l' *Argus de l'assurance* à la suite de la réunion du **HCSF** le 18 mars, le ministre de l'Economie a indiqué que le Haut conseil de stabilité financière ne s'inquiétait pas de la possibilité de rachats massifs en assurance vie. Depuis la loi **Sapin II**, Le HCSF est habilité à suspendre temporairement les rachats en cas de menace sur le système financier.